

Nom/Prénom
Adresse
CP/Ville

....., le 2009
Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjoints,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux

Objet : Organismes génétiquement modifiés – OGM et semences paysannes
Délibération - vœux et arrêtés

L'association Vigilance OGM 33¹ et les Verts Gironde vous ont adressé en ce début d'année 2009 un courrier² pour vous interpeler sur la nécessité de **prendre position sur la question des cultures d'OGM en plein champ, sur la présence d'OGM dans les cantines municipales et sur les semences paysannes.**

Vous savez que la loi de co-existence "avec ou sans OGM" qui a été votée en juin 2008 instaure une autorisation de contamination jusqu'à 0,9%. Pourtant, la grande majorité des français, de 70 à 80% selon les sondages, sont opposés aux OGM dans les champs et dans les assiettes. Un sondage de mars 2009 vient confirmer que :

- 93 % des Français estiment qu'il est anormal que les producteurs qui donnent de la nourriture contenant des OGM à leurs animaux n'aient aucune obligation de le mentionner sur leurs produits (viandes, lait, œufs...)
- 76 % des Français estiment anormal que les producteurs qui ont fait le choix pour leurs animaux d'une alimentation ne contenant pas d'OGM n'aient pas le droit d'en informer les consommateurs.

En instaurant ce seuil de contamination de 0,9%, la loi française nie donc la volonté des citoyens qui estiment qu'ils n'ont rien à gagner à la consommation de tels aliments d'un point de vue nutritionnel, gustatif et prix. Au contraire elle instaure plutôt beaucoup d'inquiétude sanitaire au vu de l'insuffisance des tests effectués et met également en péril les cahiers des charges agricoles mentionnant l'interdiction d'utilisation d'OGM (dont l'agriculture biologique et certaines AOC).

Pour assurer aux citoyens le respect de leur liberté de consommer des aliments sans OGM et leur sécurité, qui constitue votre responsabilité d'élu, vous avez aujourd'hui à votre disposition un moyen légal d'action à l'échelle de votre commune. Vous pouvez prendre des délibérations-vœux et arrêtés interdisant les cultures génétiquement modifiées sur le territoire de votre commune et excluant les produits issus d'OGM dans les cantines municipales, dans les écoles primaires notamment. C'est le sens du courrier qui vous a été adressé par Vigilance OGM 33 et les Verts, démarche que je soutiens pleinement et à laquelle je souhaite m'associer.

En tant que citoyen de votre commune, je serai particulièrement sensible au fait que vous inscriviez cette question des OGM à l'ordre du jour de votre conseil municipal et que vous organisiez des débats publics pour avancer sur ces sujets qui nécessitent une prise de conscience et de l'action.

En ces temps de crise écologique majeure, nos communes doivent impérativement œuvrer à la réappropriation d'une auto-suffisance alimentaire de qualité, sans danger pour la consommation humaine - en particulier pour les enfants mangeant dans les cantines scolaires - moins énergivore, durable et non destructrice de la biodiversité, tous points qui ne peuvent pas être résolus par les OGM de culture commerciale actuellement sur le marché. Je vous rappelle enfin que la France s'est engagée sur un objectif global de triplement (6%) de l'agriculture biologique d'ici 2012 lors du Grenelle de l'environnement.

Dans l'attente de vos actions sur ces sujets, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

¹ Cette association regroupe des membres d'associations nationales et locales : Confédération Paysanne, Attac, Greenpeace, Les Faucheurs Volontaires, etc. Voir leur site : vigilanceogm33.over-blog.com

² Courrier que vous trouverez en pièce jointe à la présente lettre, disponible aussi sur le site de vigilance ogm 33 ainsi que des liens vers l'ensemble des documents à disposition pour étudier la mise en œuvre de ces délibérés et arrêtés.